



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VIERZON-SOLOGNE-BERRY

6 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le trente-et-un mars deux mil vingt-deux
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de Monsieur
François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Philippe FOURNIE

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Chantal BERGER

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

-

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

-

Commune de Vierzon

François DUMON, Nicolas SANSU, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Boris RENE, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Corinne OLLIVIER, Sabine MOREVE, Mélanie CHAUVET, Céline MILLERIOUX, Philippe FOURNIE, Franck MICHOUX, Wendelin KIM, Laurent DESNOUES, Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

-

Absents excusés :**Commune de Graçay**

Chantal BERTHET pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD pouvoir à François DUMON

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

Solange MION pouvoir à Corinne OLLIVIER

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES pouvoir à Céline MILLERIOUX

Thibault LHONHEUR pouvoir à Céline MILLERIOUX

Maryvonne ROUX pouvoir à Nicolas SANSU

Cécile CHANGEUX pouvoir à Yann GODARD

Pascal LATESSA pouvoir à Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Pascale DESGUIN

Corinne TORCHY pouvoir à Marie-Pierre CASSARD

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET pouvoir à Marie-Pierre CASSARD

ORDRE DU JOUR

- DEL22/050** **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- DEL22/051** **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- DEL22/052** **FINANCES - FIXATION ET NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2022**
- DEL22/053** **FINANCES - VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI POUR 2022**
- DEL22/054** **SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES**
- DEL22/055** **TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME - ADHESION A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME & DES TERRITOIRES DU CHER (AD2T)**

- DEL22/056** TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ESCALE DU CANAL DE THENIOUX – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2022
- DEL22/057** TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET L'ASSOCIATION NAVICABE
- DEL22/058** GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET DE TITULAIRE OU DE CONTRACTUEL : CHARGE DE MISSION PLUIH ET AMBASSADEUR DU TRI
- DEL22/059** PERSONNEL – SERVICES TECHNIQUES – EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET, CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET LA GESTION DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL A GRACAY
- DEL22/060** RESSOURCES HUMAINES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2022 A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VIERZON
- DEL22/061** RESSOURCES HUMAINES – MISE EN PLACE DES PRESTATIONS SOCIALES - ADHESION AU COSC (COMITE DES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES) DE LA VILLE DE VIERZON
- DEL22/062** PERSONNEL – CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL
- DEL22/063** PERSONNEL - NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LA PARITARISME AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL
- DEL22/064** PERSONNEL – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DES MISSIONS LIEES A L'UTILISATION DU SITE EMPLOI TERRITORIAL (SET)
- DEL22/065** ASSOCIATION CETIM CENTRE-VAL DE LOIRE - OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2022
- DEL22/066** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MONTAGNE - ARTS ET CULTURES » POUR LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2022
- DEL22/067** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CHŒUR MIKROKOSMOS» POUR LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2022
- DEL22/068** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE CERCLE GENEALOGIQUE DU HAUT BERRY
- DEL22/069** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE» AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A VIERZON SUR LES QUAIS DU BASSIN POUR LA SAISON ESTIVALE 2022
- DEL22/070** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE» AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A L'ESCALE DU CANAL A THENIOUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2022
- DEL22/071** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MON CHER CANAL »
- DEL22/072** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE VAIRON DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE DEUX CONCOURS DE PECHE POUR L'ANNEE 2022

- DEL22/073** VIE ASSOCIATIVE– OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « FOIRE AUX TRUFIAUX » LES 4 ET 5 JUIN 2022
- DEL22/074** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION AUX PEP18 AU TITRE DE L'ORGANISATION DE LA «NUIT DU HANDICAP A VIERZON » - EDITION 2022
- DEL22/075** VIE ASSOCIATIVE– OCTROI D'UNE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MERY NATURE AU TITRE DE LA MANIFESTATION « MERY EN FETE » EN JUILLET 2022
- DEL22/076** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « SOCIETE HIPPIQUE DE VIERZON » AU TITRE DE L'ORGANISATION DES MASTERS PRO - CHAMPIONNATS DE FRANCE DE DRESSAGE PROFESSIONNEL – ANNEE 2022
- DEL22/077** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION AUX ECURIES ILE BRAGARD DE VIERZON POUR LE FINANCEMENT DE L'EPREUVE GRAND PRIX PRO 2 DURANT LE JUMP'ESTIVAL DE VIERZON 2022
- DEL22/078** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM DE DEMAIN – ANNEE 2022
- DEL22/079** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE VIERZON POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION CAP O MONDE 2022
- DEL22/080** VIE ASSOCIATIVE– ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MEMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « FETE DE LA TERRE ET DES MOISSONS » LE 21 AOUT A MASSAY
- DEL22/081** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SALON DU LIVRE 2022
- DEL22/082** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PASSEURS DE MOTS DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION INTITULEE « VIERZON AU CŒUR DE LA 10VERS6T »ANNEE 2022
- DEL22/083** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EVASION POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT « L'ESPRIT DES MARAIS...QUAND L'HISTOIRE DEVIENT CONTE » - ANNEE 2022
- DEL22/084** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE RELAIS » POUR LA CREATION D'UN « PAVILLON DES VICTIMES » - ANNEE 2022
- DEL22/085** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « VIERZON CINEMA » AU TITRE DE SON ACTIVITE 2022
- DEL22/086** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MUSIC ART'S AU TITRE DE SON ACTIVITE 2022
- DEL22/087** VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « GRAINES DE BONNS ARTS » - ANNEE 2022
- DEL22/088** VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE » AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2022 DU MUSEE DE L'OCRE A ST-GEORGES-SUR-LA-PREE
- DEL22/089** VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE » AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2022 DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE LUCIEN PREVOST A GRACAY

DEL22/090 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A « L'ASSOCIATION D'ANIMATION TOURISTIQUE DE LA GALERIE DE L'ABSIDE DE GRAÇAY » - ANNEE 2022

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président propose la modification de l'ordre du jour, comme suit :

- **Ajout d'une délibération**

DEL22/091 ECLAIRAGE PUBLIC – PRINCIPE DE REDUCTION DES TEMPS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DES VOIRIES CLASSES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour comme mentionné ci-dessus.

DEL22/050 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

DP22/017 SERVICE TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU A NEUVY-SUR-BARANGEON – TARIFS DE VENTE DE PRODUITS DIVERS – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 25 FEVRIER 2022

Il a été décidé :

- d'intégrer les produits et modifier les tarifs des articles définis ci-dessous,

Catégorie des produits	Fournisseurs	Produits	Tarif HT	Tarif TTC (TVA 20 %)
Peluches	Anima et Hansa	Peluche taille XS	3,33 €	4,00 €
	Anima et Hansa	Peluche taille S	7,08 €	8,50 €
	Anima et Hansa	Peluche taille M	9,17 €	11,00 €
	Anima et Hansa	Peluche taille L	11,67 €	14,00 €
	Anima et Hansa	Peluche taille XL	13,33 €	16,00 €
	Anima et Hansa	Peluche taille XXL	18,33 €	22,00 €
Jeux de société	Bioviva	Sauve moutons	20.83 €	24,99 €
	Bioviva	Le grand jeu des énigmes	24,99 €	29,99 €
	Bioviva	Défis nature escape	12,49 €	14,99 €
Jouet	DAM	Parapluie	12.46 €	14,95 €

- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-dessus à compter du 25 février 2022,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du Service Tourisme et Congrès..

DP22/018 FONCIER – ACQUISITION A LA VILLE DE VIERZON D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ SUR LES PARCELLES CT N° 162, 373 ET 374, QUAI DU BASSIN

Il a été décidé :

- d'acquérir à la Ville de Vierzon les parcelles cadastrées CT n°162, 373 et 374, d'une superficie totale de 3 385 m², sises Quai du Bassin, à Vierzon, moyennant le prix net vendeur de 78 000 €,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à Vélo à signer l'acte en la forme authentique d'acquisition à venir ainsi que tout document afférent,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP22/020 CAMPUS NUMERIQUE – INCUBATEUR D'ENTREPRISES – MISSION DE SUIVI DES PORTEURS DE PROJETS – CONTRAT AVEC LA SOCIETE DIFACIO CONSULTING

Il a été décidé :

- de confier à la Société DIFACIO CONSULTING, la mission de suivi des porteurs de projets incubés, pour un montant de 10 000 € TTC,
- de signer le contrat passé entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société DIFACIO CONSULTING et tous les actes nécessaires y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP22/021 ACCORD-CADRE DE SERVICES SOCIAUX ET D'INSERTION – MARCHÉ SUBSEQUENT N°3 – CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché subséquent n°3 à l'association C2S SERVICES pour un montant de 1 260,36 € HT, soit 1 260,36 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché subséquent, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP22/022 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES - TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2022

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux produits en provenance des producteurs ci-après :
 - Moulin de Pesselière
 - Confitures du terrier
 - Pâtes Fabre
 - Monin
 - La Cognito
- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé à compter du 1^{er} mars 2022,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du Service Tourisme et Congrès.

DP22/023 ECONOMIE – PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – CESSION A LA SOCIETE VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY DES PARCELLES CADASTREES AL N° 495 ET AH N° 430 (PARTIE DU CHEMIN DE LA BIDAUDERIE A VIERZON)

Il a été décidé :

- d'approuver la cession par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Société VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY des parcelles cadastrées AL n° 495 pour 607 m² et AH n° 430 pour 459 m², sise chemin de la Bidauderie à Vierzon, moyennant le prix net vendeur de 12 402 €,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer l'acte en la forme authentique de vente à venir ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP22/024 MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL A GRAÇAY– CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à la société SAUR – 2 rue Louis MALBETE – 36130 DEOLS pour un montant annuel de 34 350,00 € HT, soit 41 220,00 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP22/025 **PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – POLE POIDS LOURDS ET LOGISTIQUE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU PARKING ROUTIER DU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE A VIERZON DANS LE CADRE DU PLAN INTEMPERIES ZONES OUEST (PIZO) ENTRE LA PREFECTURE DU CHER, LE RESTAURANT « LA GROTTTE » ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de mise à disposition temporaire du parking routier du Parc Technologique de Sologne à Vierzon dans le cadre du Plan Intempéries Zones Ouest (PIZO) entre la Préfecture du Cher, le restaurant « La Grotte » et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de signer la convention de mise à disposition temporaire du parking routier du Parc Technologique de Sologne à Vierzon dans le cadre du Plan Intempéries Zones Ouest (PIZO) entre la Préfecture du Cher, le restaurant « La Grotte » et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, ci-annexée, et ses éventuels avenants,

DP22/026 **ECONOMIE - PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE, DE REALISATION, DE PARTICIPATION FINANCIERE D'UN CARREFOUR DE TYPE GIRATOIRE SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA RD 926 ET REAMENAGEMENT DE LA ROUTE D'AINSET HORS AGGLOMERATION DE VIERZON POUR L'ACCES A UNE ZONE LOGISTIQUE DU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE ENTRE LE DEPARTEMENT DU CHER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage, de réalisation, de participation financière d'un carrefour de type giratoire sur le domaine public de la RD 926 et réaménagement de la route d'Ainset hors agglomération de Vierzon pour l'accès à une zone logistique du Parc Technologique de Sologne entre le Département du Cher et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de signer la convention de maîtrise d'ouvrage, de réalisation, de participation financière d'un carrefour de type giratoire sur le domaine public de la RD 926 et réaménagement de la route d'Ainset hors agglomération de Vierzon pour l'accès à une zone logistique du Parc Technologique de Sologne entre le Département du Cher et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, ci-annexée, et ses éventuels avenants,
- d'inscrire les dépenses et les recettes au budget.

DP22/027 **ENVIRONNEMENT – MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – ETUDE PREALABLE A L'INSTAURATION D'UN DISPOSITIF DE TRI A LA SOURCE DES BIO-DECHETS INCLUANT UNE COLLECTE SEPEREE DE CES DERNIERS**

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché au bureau d'études OPTAE – 158 Rue de la Madone – 69730 GENAY, pour un montant forfaitaire de 15 560 € HT, soit 18 672 € TTC, pour une durée de 6 mois, prenant effet à sa date de notification,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

**DEL22/051 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

**DB22/003 FINANCEMENT DU SPECTACLE VIVANT AU SEIN DE LA PROGRAMMATION DU THEATRE MAC-NAB -
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE-DE VIERZON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Vierzon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, visant la promotion du site de la Société Française à Vierzon,
- d'apporter dans ce cadre, le soutien de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Ville de Vierzon par l'octroi d'une participation financière à hauteur de 2500 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tout acte y afférent,
- d'inscrire la dépense au budget.

**DB22/004 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - FREQUENTATION DES CENTRES DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT INTERCOMMUNAUX A GENOUILLY ET A VOUZERON PAR LES ENFANTS EXTERIEURS
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY LES MERCREDIS EN
PERIODESCOLAIRE ET LES VACANCES SCOLAIRES – ABROGATION DE LA DECISION DE BUREAU N°
DB21/010 DU 10 JUIN 2021**

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'abroger à compter du 4 mars 2022 la Décision de Bureau n° DB21/010 du 10 juin 2021 par laquelle le Bureau communautaire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry avait approuvé les termes de la convention passée entre ladite Communauté de communes et les communes extérieures à son territoire fixant les conditions d'accueil des enfants fréquentant les centres de loisirs sans hébergement à Genouilly et à Vouzeron.

DB22/005 ECONOMIE - ZAC DU VIEUX-DOMAINA A VIERZON (18100) – SOCIETE SBDR – RESILIATION DU BAIL PRECAIRE

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- de résilier le bail précaire passé entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société SBDR à compter du 1^{er} décembre 2021.

DEL22/052 FINANCES - FIXATION ET NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2022

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 26,11% pour 2022.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/053 FINANCES - VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI POUR 2022

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de fixer le taux de la taxe sur le foncier bâti à 1,32% pour 2022,
- de fixer le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 11,44% pour 2022.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/054 SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président d'Agglopolys à signer le pacte d'actionnaires modifié accompagné de son plan d'affaires prévisionnel dont les termes ont été arrêtés le 4 mars 2022.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

**DEL22/055 TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME - ADHESION A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU
TOURISME & DES TERRITOIRES DU CHER (AD2T)**

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à l'Agence de développement du Tourisme & des Territoires du Cher (AD2T), pour les années 2022 à 2026,
- d'approuver le montant annuel de l'adhésion s'élevant à 25 € pour l'année 2022,
- d'inscrire la dépense au budget Service Tourisme & Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

**DEL22/056 TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ESCALE DU CANAL ATHENIOUX –
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL
AU 30 SEPTEMBRE 2022**

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL « Le Petit Nançay », représentée par Mr Clément BARDIOT et Mr Nicolas BARDIOT (co-gérants), prenant effet au 1^{er} avril 2022 et ayant pour terme le 30 septembre 2022 inclus pour l'exploitation d'une aire de restauration, et tous les actes nécessaires à son évolution, pour une redevance forfaitaire de 700 €,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à Vélo à signer ladite convention,
- d'inscrire les recettes au budget 2021.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

**DEL22/057 TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
ET D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON SOLOGNE BERRY ET L'ASSOCIATION NAVICABE**

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition et d'utilisation d'équipements communautaires entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association NAVICABE, pour la période du 29 avril au 30 septembre 2022, contre une redevance de 500,00 €,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à vélo à signer la convention et tous les actes en déroulant.

- d'imputer les recettes au budget 2022.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/058 PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET DE TITULAIRE OU DE CONTRACTUEL : CHARGE DE MISSION PLUIH ET AMBASSADEUR DU TRI

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission PLUIH, au grade d'Attaché ou d'Ingénieur, à compter du 1^{er} mai 2022, ou à défaut d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel en application de l'article L332-14 susvisé, de fixer la rémunération par référence à l'indice brut 444, indice majoré 390 correspondant au 1^{er} échelon du grade d'attaché ou d'Ingénieur,
- d'approuver la création d'un emploi permanent à temps complet d'Ambassadeur du tri au grade d'Adjoint administratif ou d'Adjoint technique à compter du 1^{er} mai 2022,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférent à ces emplois,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/059 PERSONNEL – SERVICES TECHNIQUES – EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET, CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET LA GESTION DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL A GRACAY

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la création de 5 emplois saisonniers à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial pour la période du 1^{er} juin au 28 août 2022 et d'un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2022,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant ces emplois,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/060 PERSONNEL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2022 A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 281,40 € à l'Amicale du Personnel de la Ville de Vierzon,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du Personnel à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2022 du budget général.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/061 RESSOURCES HUMAINES – MISE EN PLACE DES PRESTATIONS SOCIALES - ADHESION AU COSC (COMITE DES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES) DE LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la ville de Vierzon pour un montant de 7370 €, au titre de l'action sociale en faveur du personnel,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du Personnel à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget général 2022.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/062 PERSONNEL – CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la création d'un comité social territorial dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/063 PERSONNEL - NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LA PARITARISME AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel, soit 3, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de décider le recueil, par le Comité technique, de l'avis des représentants des collectivités,
- de décider la répartition équilibrée femmes/hommes au vu des effectifs dans le respect de la règle de l'arrondi.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/064 PERSONNEL – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DES MISSIONS LIEES A L'UTILISATION DU SITE EMPLOI TERRITORIAL (SET)

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Centre de Gestion du Cher à saisir pour le compte de la collectivité les déclarations d'emplois ainsi que les nominations,
- d'autoriser Monsieur le Président à conclure et signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion du Cher, annexée à la présente délibération,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité (ou du syndicat ou de l'établissement).

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/065 ASSOCIATION CETIM CENTRE-VAL DE LOIRE - OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2022

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 35 000 € au titre de l'année 2022, à l'association CETIM CENTRE-VAL DE LOIRE,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes nécessaires afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/066 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION » MONTAGNE - ARTS ET CULTURES » POUR LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 2000 € TTC à l'association « La Montagne Arts et Cultures »,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'imputer au budget principal 2022 la dépense.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/067 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION CHŒUR MIKROKOSMOS POUR LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 2000 € TTC à l'association « Chœur Mikrokosmos » de Vierzon,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'imputer au budget principal 2022 la dépense.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/068 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE CERCLE GENEALOGIQUE DU HAUT BERRY POUR L'ANNEE 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 500,00 € TTC à l'association le Cercle généalogique du Haut Berry,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'imputer au budget principal 2022 la dépense.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/069 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE» AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A VIERZON SUR LES QUAIS DU BASSIN POUR LA SAISON ESTIVALE 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention à hauteur de 12 000,00 € TTC à l'association « Navicabe» au titre de l'animation de navigation effectuée à Vierzon pour la période du 4 juin au 30 septembre 2022,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses au budget 2022 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/070 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE» AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A L'ESCALE DU CANAL DE THENIOUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention à hauteur de 2000 € à l'association « NAVICABE» au titre de l'animation de navigation effectuée à l'Escale du Canal à Thénieux pour la période du 1er mai au 30 septembre 2022,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget 2022 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/071 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MON CHER CANAL »

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 4000 € TTC à l'association « Mon Cher Canal »,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'imputer au budget principal 2022 la dépense.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/0702 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE VAIRON DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE DEUX CONCOURS DE PECHE POUR L'ANNEE 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 250 € TTC à l'association « Le Vairon »
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'imputer au budget principal 2022 la dépense.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/073 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « FOIRE AUX TRUFIAUX » LES 4 ET 5 JUIN 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 1000 € à l'association « Foire aux Trufiaux »,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'imputer au budget principal 2022 la dépense.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/074 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION AUX PEP18 AU TITRE DE L'ORGANISATION DE LA « NUIT DU HANDICAP A VIERZON » - EDITION 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 500 € TTC aux PEP18,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'imputer au budget principal 2022 la dépense.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/075 VIE ASSOCIATIVE– OCTROI D'UNE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MERY NATURE AU TITRE DE LA MANIFESTATION « MERY EN FETE » EN JUILLET 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 500 € à l'association Méry Nature,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'imputer au budget principal 2022 la dépense.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/076 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « SOCIETE HIPPIQUE DE VIERZON » AU TITRE DE L'ORGANISATION DES MASTERS PRO - CHAMPIONNATS DE FRANCE DE DRESSAGE PROFESSIONNEL – ANNEE 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 14120 € à l'association « Société Hippique de Vierzon »,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses au budget 2022 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/077 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION AUX ECURIES ILE BRAGARD DE VIERZON POUR LE FINANCEMENT DE L'EPREUVE GRAND PRIX PRO 2 DURANT LE JUMP'ESTIVAL DE VIERZON 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 3000 € à l'association« Les Ecuries de l'Île Bragard de Vierzon »,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget 2022 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

**DEL22/078 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM DE
DEMAIN – ANNEE 2022**

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 20000 € à l'association du Festival du Film de Demain,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses au budget 2022 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

**DEL22/079 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE VIERZON POUR
L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION CAP O MONDE 2022**

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 3000 € TTC au Comité des Fêtes de Vierzon,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses au budget général 2022.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

**DEL22/080 VIE ASSOCIATIVE– ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MEMOIRE INDUSTRIELLE
ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION
« FETE DE LA TERRE ET DES MOISSONS » LE 21 AOUT A MASSAY**

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 1000 € à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses au budget 2022 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/081 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SALON DU LIVRE 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 1200 € TTC à l'association Les Amis du Musée de Vierzon dans le cadre de l'organisation du salon du livre 2022,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'imputer au budget principal 2022 la dépense.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/082 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PASSEURS DE MOTS DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION INTITULEE « VIERZON AU CŒUR DE LA 10VERS6T » ANNEE 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 2000 € TTC à l'association « Passeurs de mots »
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'imputer au budget principal 2022 la dépense.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/083 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EVASION POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT « L'ESPRIT DES MARAIS...QUAND L'HISTOIRE DEVIENT CONTE » - ANNEE 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 1500 € TTC à l'association Evasion,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'imputer au budget principal 2022 la dépense.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/084 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D’UNE SUBVENTION A L’ASSOCIATION « LE RELAIS » POUR LA CREATION D’UN « PAVILLON DES VICTIMES » - ANNEE 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d’octroyer une subvention à hauteur de 2500 € TTC à l’association « Le Relais » dans le cadre de la création d’un « Pavillon des Victimes »,
- d’autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d’imputer au budget principal 2022 la dépense.

Vote :

Approuvé à l’unanimité (43 voix pour)

DEL22/085 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D’UNE SUBVENTION A L’ASSOCIATION « VIERZON CINEMA » AU TITRE DE SON ACTIVITE 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d’octroyer une subvention à hauteur de 3600 € TTC à l’association « Vierzon Cinéma »
- d’autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d’inscrire les dépenses au budget général 2022.

Vote :

Approuvé à l’unanimité (43 voix pour)

DEL22/086 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D’UNE SUBVENTION A L’ASSOCIATION MUSIC ART’S AU TITRE DE SON ACTIVITE 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d’octroyer une subvention à hauteur de 9150 € TTC à l’association Music Art’s,
- d’autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d’inscrire les dépenses au budget principal 2022.

Vote :

Approuvé à l’unanimité (43 voix pour)

DEL22/087 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « GRAINES DE BONNS ARTS » - ANNEE 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 500 € TTC à l'association Graines de Bons Arts,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'imputer au budget principal 2022 la dépense.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/088 VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE » AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2022 DU MUSEE DE L'OCRE A ST-GEORGES-SUR-LA-PREE

Rapporteur : Amanda Grimont

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention à hauteur de 10000 € à l'association « Les amis du musée » au titre du fonctionnement 2021 du Musée de l'Ocre,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2022 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/089 VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE » AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2022 DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE LUCIEN PREVOST A GRACAY

Rapporteur : Amanda Grimont

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 12000 € à l'association « Musée de la photographie » au titre du fonctionnement 2022 du musée de la photographie à Graçay,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2022 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/090 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A « L'ASSOCIATION D'ANIMATION TOURISTIQUE DE LA GALERIE DE L'ABSIDE DE GRAÇAY» - ANNEE 2022

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 2500 € TTC à l'association d'animation touristique de la Galerie de l'Abside St-Martin de Graçay
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget 2022 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

DEL22/091 ECLAIRAGE PUBLIC – PRINCIPE DE REDUCTION DES TEMPS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DES VOIRIES CLASSES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'examiner avec l'ensemble des communes le principe d'interrompre le fonctionnement de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures, notamment sur l'ensemble des voiries classées d'intérêt communautaire, y compris dans les zones d'activités.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (43 voix pour)

Fait à Vierzon, le 12 avril 2022

Le Président,



Be François DUMON

